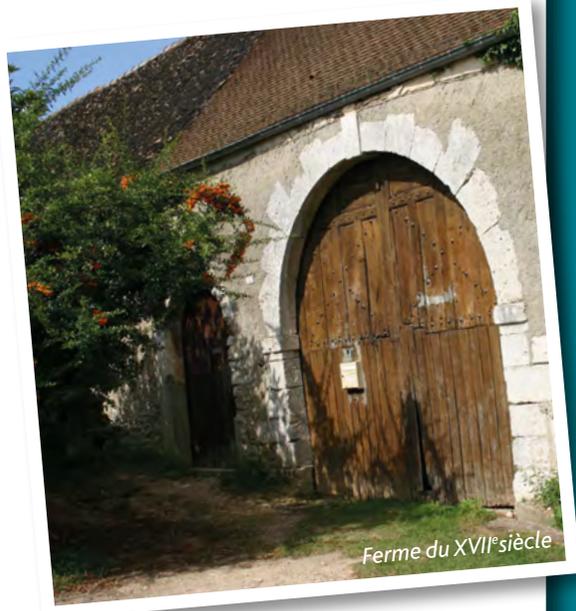


HISTOIRE DE BOINVILLIERS

En 1312, un bourgeois de Mantes, Mathieu Brisart de Wismes, propriétaire d'un manoir à Boinvilliers, cède celui-ci à la reine douairière Marie de Brabant. Sept ans plus tard, celle-ci en fait don au chapitre de Notre-Dame. Aux XIV^e et XV^e siècles, presque toute la seigneurie de Boinvilliers appartient à l'église de Mantes. Elle est acquise au milieu du XVI^e siècle par Jean Arnoul, riche bourgeois originaire de Dammartin. À la fin du XVI^e siècle, sa fille Marguerite apporte ses terres de Boinvilliers en dot à son second mari, Jacques Brèthe, homme de robe habile qui obtient en 1596 d'Henri IV la confirmation de la moyenne et basse justice pour ce fief.

En 1732, la seigneurie est acquise par Charles Savalette, financier agrandissant son domaine en achetant toutes les terres qui touchent, de près ou de loin, à sa nouvelle seigneurie de Magnanville.

Boinvilliers appartient ensuite aux Boullongne de Prenainville. La quasi-totalité du territoire de la commune dépend du domaine des seigneurs de Boinvilliers. Après 1850, celui-ci est déstructuré, divisé en parcelles et mis en culture.



Ferme du XVII^e siècle



Le long de la haie d'aubépines



Vallée de la Vaucouleurs
BOINVILLIERS

Le tour de Boinvilliers



Vue sur le village

SOYEZ RESPECTUEUX DES RECOMMANDATIONS DU RANDONNEUR

« Le randonneur ne laisse derrière lui, que la trace de ses semelles »

- Avant de partir seul, signaler son itinéraire à une tierce personne
 - Se renseigner sur les périodes de chasse
 - Tenir les chiens en laisse
 - Ne rien jeter, emporter ses déchets
 - Ne pas allumer de feu
 - Respecter les propriétés privées
 - Respecter la faune et la flore en les observant uniquement et rester silencieux et discret
 - Rester prudent lors de franchissements d'axes routiers
 - Observer en tout lieu et toute circonstance le Code de la Route
 - En vélo : porter un casque et dépasser avec précaution
- les randonneurs pédestres et équestres qui restent toujours prioritaires

EN CAS D'ACCIDENT

Prévenir les secours, dès que possible :

- 112 : N° d'urgence européen (24h / 24)
- 15 : SAMU - 17 : Gendarmerie - 18 : Pompiers

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
OFFICE DE TOURISME DU PAYS HOUDANAIS
4, Place de la Tour - 78550 HOUDAN
Tél. 01 30 59 53 86 - Mél : otph@cc-payshoudanais.fr
Site : www.cc-payshoudanais.fr



Retrouvez le patrimoine naturel, culturel, architectural
ou encore les artistes, artisans et producteurs locaux
dans notre guide touristique.



6,9 km - 2h20 (sur la base de 3km/h)

Parking : impasse de l'église,
entre la mairie et l'église Saint-Clément
et Saint-Jean-Baptiste

Signalez-nous au plus vite toute difficulté majeure
rencontrée sur le parcours.



- 1 Après avoir admiré l'église Saint-Clément et Saint-Jean-Baptiste, quitter le parking en prenant à droite en direction de Vert. Passer devant l'ancien château et la ferme du XVII^e siècle puis prendre à gauche la direction de Flacourt. Avant d'atteindre les lignes à haute tension, tourner à gauche.
- 2 A l'extrémité de la route, poursuivre à droite sur la D170 en direction de la sortie de Boinvilliers. Quitter la route pour emprunter le premier chemin à droite. Le long du chemin, la vue sur la région est à 360°.
A l'intersection, prendre le chemin sur la gauche. Cette longue ligne droite traverse deux routes (la D170 puis la route de Montchauvet) avant de descendre vers les bosquets en limite de Septeuil.
- 3 Aux bosquets, prendre le chemin à gauche qui longe une partie boisée avant de remonter vers Boinvilliers.
- 4 A environ 100 m des maisons, emprunter le chemin à droite pour atteindre et prendre un chemin empierré, à gauche, qui devient une route goudronnée.
Prendre la première route à droite, puis à gauche, la rue des Bois, qui débouche dans l'avenue du Vieux Château. Poursuivre à gauche en direction de Dammartin-en-Serve pour rejoindre le parking de départ.

-  Eglise St Clément et St Jean-Baptiste
 -  Mairie
 -  Château
 -  Site remarquable
 -  Parking
- 500 m

